



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022**

*Nbre en exercice : 15
Nbre de présents : 13
Nbre de votants : 14
Date de convocation : 31 mars 2022
Date d'affichage : 31 mars 2022*

L'An Deux Mil vingt deux, le 7 avril à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

Présents : Mr JUBERT Patrick ; Mme ROUSSEAU Frédérique ; Mr MAZINGUE Rodrigue ; Mr MERCIER Régis ; Mme BERTOUX Julia ; Mr DURAND Philippe ; Mme RONCIERE Aude ; Mr PARENT Régis ; Mme BENNEZON Magalie ; Mme DESJARDINS Martine ; Mr DAMAY Olivier ; Mme COTTINET Brigitte ; Mr DEMAISON Gérard

*Excusées : Madame DESARDILLIER donne pouvoir à Madame RONCIERE Aude
Monsieur BREUX donne pouvoir à Monsieur JUBERT Patrick
Madame COTTINET Brigitte*

Madame Magalie BENNEZON est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait un retour sur les deux dernières réunions du 24 février et du 22 mars 2022
Aucune observation n'est apportée de la part des membres du Conseil Municipal.

▪ **Présentation et vote du compte de gestion 2021**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2020, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Madame BIENCOURT et Monsieur Philippe SQUIBAN, receveurs municipaux, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

▪ **Présentation et vote du compte administratif 2021**

Le Conseil Municipal d'HANGEST-en-SANTERRE, réuni sous la présidence de Madame ROUSSEAU Frédérique, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur JUBERT Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :



Section de fonctionnement :

Dépenses :	579 343.02 €
Recettes :	758 551.97 €
Excédent :	179 208.95 €
Report de l'excédent N-1 :	1 054 084.16 €
Part affectée à l'investissement :	- 210 798.71 €
Résultat cumulé fin 2021 :	1 022 494.40 €

Section d'investissement :

Dépenses :	354 020.95 €
Recettes :	390 074.90 €
Report du déficit N-1 :	- 58 798.71 €
Résultat 2021 :	36 053.95 €
Soit un déficit fin 2021 :	- 22 744.76 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif.

▪ **Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2021, considérant les résultats de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente :

	Résultat CA 2020	Virement à la section d'inv.	Résultat de L'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte Pour l'affectation du résultat
Investissement	-58798.71		36 053.95	217295.22	- 217295.22	-240039.98
Fonctionnement	1054084.16	210 798.71	179 208.95			1022494.40

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :



Excédent global cumulé au 31.12.2021	1022 494.40 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	240 039.98€
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	782 454.42 €
Total affecté au c/1068 :	240 039.98 €
Excédent global cumulé 2021 Déficit à reporter (ligne D002)	0 €

▪ Vote des taux d'imposition 2022

En raison des résultats du Compte Administratif 2021, des recettes attendues qui seront quasiment équivalentes aux années précédentes, et de la hausse du taux d'imposition de la communauté de commune, Monsieur le Maire propose aux Elus du Conseil Municipal de reconduire les taux de 2021 pour l'année 2022.

TAXES	Bases d'imposition de 2021	Taux d'imposition de la commune		Bases d'imposition prévisionnelles pour 2022	Produit fiscal 2022
		2021	2022		
Foncière (bâti)	645 481	39.81	39,81	648 000	258 048
Foncière (non bâti)	138 548	35.96	35.96	143 200	51 495
CFE	85 448	18.44	18.44	92 500	15 057
TOTAL DU PRODUIT FISCAL 2022 attendu					326 600

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.



▪ **Présentation et vote du budget 2022**

Section de fonctionnement

Dépenses :	1 601 606.90 €
Recettes :	1 601 606.90 €

Section d'investissement

Dépenses :	606 139.98 €
Recettes :	606 139.98

Comme prévu lors du DOB, il a été inscrit au Budget Primitif 2022, les projets ci-dessous :

LES INVESTISSEMENTS principaux 2022 (en TTC)

- Création d'un City Stade et rénovation du terrain de tennis :	118 000.00 €
- Mise en sécurité des carrefours :	110 000.00 €
- Reprise de concessions :	20 000.00 €
- Achat de deux VPI pour l'école :	4 200.00 €
- Achat d'un vidéo projecteur + écran pour la Mairie :	4 500.00 €
- Meubles pour l'école :	8 800.00 €
- Remplacement des buts de football :	5 000.00 €
- Illumination de Noël :	2 900.00 €
- Mission maîtrise d'œuvre Salle Notre Dame :	9 100.00 €
- Mission maîtrise d'œuvre la Poste :	15 300.00 €
- Butées de parking :	500.00 €

Restes à réaliser :

- Travaux rue d'Arvillers :	19 395.22 €
- Reprise de concessions :	15 000.00 €
- Maison Âges et vie :	173 000.00 €
- Voirie stade :	9 900.00 €

SUBVENTIONS ATTENDUES

City Stade

Département :	39 200 €
Région :	29 118 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le Budget Primitif 2022 ainsi équilibré.



▪ **Présentation et vote du budget annexe pour la Maison Médicale**

Présentation et vote du Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2020, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Madame BIENCOURT et Monsieur SQUIBAN, receveurs municipaux, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Présentation et vote du Compte Administratif 2021 MAISON MEDICAL

« Le Conseil Municipal d'HANGEST-en-SANTERRE, réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Frédérique, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur JUBERT Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget annexe Maison Médicale et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses	33 376.08 €
Recettes	41 863.94 €
Excédent	8 487.86 €
Report N-1	65 290.39 €
Résultat cumulé	73 778.25 €

Section d'investissement :

Dépenses	19 600,50 €
Recettes	19 652,00 €
Excédent	51.50 €
Report N-1	154.50 €
Résultat cumulé	206.00 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2021, considérant les résultats de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente :



	Résultat CA 2020	Virement à la section d'inv.	Résultat de L'exercice 2021	Chiffres à Prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	154.50		51.50	206.00
Fonctionnement	65 290.39	0	8 487.86	73 778.25

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31.12.21	73 778.25 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	73 778.25
Total affecté au c/1068 :	0 €
Résultat d'investissement reporté au BP 2021 ligne R001	206.00 €
Excédent global cumulé au 31.12.21 Excédent à reporter (ligne 002)	73 778.25 €

Présentation et vote du Budget Primitif 2021

Section de fonctionnement

Dépenses : 107 378.75 €
 Recettes : 107 378.75 €

Section d'investissement

Dépenses : 19 867.00 €
 Recettes : 19 867.00 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2022 de la Maison Médicale ainsi équilibré.



▪ **Présentation et vote du budget annexe pour le lotissement « Les Alouettes »**

Présentation et vote du Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2021, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Madame BIENCOURT et Monsieur SQUIBAN, receveurs municipaux, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Présentation et vote du Compte Administratif 2021

« Le Conseil Municipal d'HANGEST-en-SANTERRE, réuni sous la présidence de Madame ROUSSEAU Frédérique, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur JUBERT Patrick, Maire, après s'être fait présenté le budget annexe Maison Médicale et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses	11 397.00 €
Recettes	36 125.00 €
Excédent	24 727.44 €
Report N-1	70 264.26 €
Résultat cumulé	94 991.70 €

Section d'investissement :

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Report N-1	144 249.78 €
Résultat cumulé	144 249,78 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2021, considérant les résultats de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente :

	Résultat CA 2020	Virement à la section d'inv.	Résultat de l'exercice 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	144 249.78		0	144249.78



Fonctionnement	70 264.26	0	24 727.44	94 991.70
----------------	-----------	---	-----------	-----------

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent cumulé au 31.12.2021	94 991.70 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	94 991.70 €
Total affecté au c/1068 :	0.00
Résultat d'investissement reporté au BP 2021 ligne R001	144 249,78
Excédent global cumulé 2021 Déficit à reporter (ligne D002)	

Présentation et vote du Budget Primitif 2022 Lotissement les Alouettes

Section de fonctionnement

Dépenses : 174 651.70 €
 Recettes : 174 651.70 €

Section d'investissement

Dépenses : 243 620.00 €
 Recettes : 243 620.00 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2022 du lotissement les Alouettes ainsi équilibré.



▪ **Vote des subventions aux associations et organismes pour 2022**

<i>Associations</i>	<i>Subvention 2021</i>	<i>Subvention 2022</i>
L'amicale des Sapeurs pompiers	150 €	150 €
ACPG CATM	150 €	150 €
Société de chasse	150 €	150 €
Coop.scolaire	150 €	150 €
Club des Aînés	150 €	150 €
Club de gymnastique	150 €	150 €
Les Amis de l'école	150 €	150 €
Club de football	150 €	150 €
LCH (les coureurs hangestoïses)	150 €	150 €
Prime aux nouveaux nés	cadeau	cadeau
Croix Rouge	200 €	200 €

Les associations peuvent prétendre à cette subvention sur présentation du bilan financier annuel. Une subvention supplémentaire de 200€ est allouée aux associations qui organisent une manifestation durant l'année.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DAMAY Olivier félicite Monsieur le Maire concernant les bons résultats au niveau de la gestion de la Commune, sans avoir augmenté les impôts.

Monsieur DAMAY Olivier demande l'autorisation pour organiser son ball-trap annuel, ce qui est validé par Monsieur le Maire.

Monsieur DAMAY Olivier informe que les déchets verts ont été enlevés de la plate-forme, cela représente 16 remorques. Il suppose que des gens extérieurs à la commune viennent déposer leurs déchets. Mme ROUSSEAU rappelle qu'un article sera diffusé dans le prochain journal communal.

Monsieur le Maire informe les Elus qu'un comité de suivi a été mis en place concernant le PLUi et que les réunions de travail commencent dès demain. Mr JUBERT est référent titulaire et Mr DAMAY référent suppléant.

Séance levée à 22h30